



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **8 juillet 2019**

Délibération n° 2019-3603

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Culture - Attribution d'une subvention d'équipement à l'association Les Festivals Internationaux de Lyon et Rhône-Alpes pour les travaux d'aménagement de la Biennale d'art contemporain 2019 - Individualisation d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Chabrier

Président : Monsieur Marc Grivel

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 25 juin 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mardi 9 juillet 2019

Présents : M. Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Beauteemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouvermeyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Mme Hobert, MM. Huguet, Lavache, Mmes Le Franc, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Kimelfeld (pouvoir à M. Le Faou), Abadie (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Poulain (pouvoir à M. Veron), Ait-Maten (pouvoir à M. Blachier), Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), Brugnera (pouvoir à M. Longueval), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burricand (pouvoir à Mme Peytavin), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Casola (pouvoir à M. Boudot), Devinaz (pouvoir à M. Berthilier), Fromain (pouvoir à M. Hamelin), Mme Ghemri (pouvoir à M. Bravo), M. Gillet (pouvoir à Mme Croizier), Mme lehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), MM. Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Lebuhotel (pouvoir à M. Sannino), Mme Lecerf (pouvoir à M. Gomez), MM. Passi, Piegay (pouvoir à M. Germain), Mme Reveyrand (pouvoir à Mme Le Franc), M. Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Mme Sarselli (pouvoir à M. Cohen), M. Sturla (pouvoir à Mme Varenne), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier), M. Uhlrich (pouvoir à M. Geourjon), Mme Vullien (pouvoir à M. Curtelin).

Absents non excusés : M. Aggoun, Mme Burillon, MM. Collomb, Genin, Havard, Mme Servien.

Conseil du 8 juillet 2019**Délibération n° 2019-3603**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Culture - Attribution d'une subvention d'équipement à l'association Les Festivals Internationaux de Lyon et Rhône-Alpes pour les travaux d'aménagement de la Biennale d'art contemporain 2019 - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 mai 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

L'association "les Festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes", dite "la Biennale de Lyon", association loi 1901, a pour objet la création et l'organisation de la Biennale de la danse et de la Biennale d'art contemporain. Elle a pour objet complémentaire d'organiser, produire et animer, à Lyon et dans toute la région Auvergne-Rhône-Alpes, toute manifestation artistique d'envergure internationale susceptible de conforter l'image de ces 2 manifestations.

L'association est ainsi en charge de l'organisation de la 15^{ème} Biennale d'art contemporain qui se déroulera du 16 septembre 2019 au 5 janvier 2020.

Par délibération du Conseil n° 2019-3472 du 13 mai 2019, la Métropole de Lyon a attribué une subvention de fonctionnement au profit de l'association pour l'organisation de la Biennale d'art contemporain 2019 d'un montant de 2 368 048 €.

La biennale 2019 marque une nouvelle étape à la suite du départ de Thierry Raspail, qui en assurait la direction artistique depuis sa création en 1995, et l'arrivée en octobre 2018 de sa nouvelle directrice, Isabelle Bertolotti, également en charge de la direction du Musée d'art contemporain. Le commissariat a été confié au Palais de Tokyo et à son équipe de curateurs. Un nouveau projet artistique est initié, qui entend mettre en avant les capacités productives de la Métropole, valoriser la diversité et l'excellence des métiers et techniques présents sur le territoire en rapprochant, notamment, les industriels du territoire des artistes programmés pour faire de ce territoire un véritable centre de production artistique.

Pour la 1^{ère} fois, la biennale investira les 30 000 m² des anciennes usines Fagor-Brandt à Lyon 7^e, site en parfaite adéquation avec ce projet artistique, en lieu et place des 6 000 m² de la Sucrière. Un espace dédié aux entreprises au sein du site Fagor Brandt, "le théâtre des entreprises", permettra de valoriser leur implication et leurs savoir-faire.

Inoccupé depuis fin 2015, le site des anciennes usines Fagor-Brandt exige des aménagements d'appoint, mais conséquents au regard de l'ampleur du site, pour accueillir dans de bonnes conditions le public de la biennale. Ces aménagements permettront cependant une implantation facilitée de la biennale 2021, voire d'autres événements qui pourraient se dérouler sur le site.

II - Les aménagements du site Fagor-Brandt

La Biennale d'art contemporain va investir la majeure partie du site Fagor-Brandt. Les visiteurs accéderont au site par l'entrée située rue Challemeil Lacour. Ils seront accueillis dans une halle dédiée aux fonctions d'accueil du public (billetterie, vestiaire, boutique, café et restaurant) et seront ensuite invités à parcourir les 4 grandes halles pour découvrir l'exposition. Seule la halle située côté rue de Gerland sera utilisée comme base logistique et comme salle hors sacs pour les groupes scolaires.

La Métropole réalise les travaux incombant au propriétaire, notamment la réparation des toitures, la remise en état des portes sectionnelles, le curage des évacuations d'eau et la mise aux normes de la chaudière.

Pour le bon déroulement de l'événement, la biennale va réaliser les travaux nécessaires à l'accueil du public et à la sécurisation du site. Les aménagements suivants seront notamment réalisés :

- aménagement des fonctions d'accueil du public dans la halle G25 : réalisation d'une plateforme d'accès à la halle, aménagement du café-restaurant, des vestiaires, de la billetterie, de la boutique, des espaces d'ateliers pédagogiques, des sanitaires, ainsi que l'espace entreprises,
- aménagement des surfaces d'exposition dans les 4 halles,
- aménagement des espaces de pause extérieurs,
- installation des espaces de bureaux pour les personnels de la biennale (environ 40 personnes présentes en permanence sur le site pendant la biennale).

Le calendrier est le suivant :

- juin-juillet 2019 : pré-montage du site : gros œuvre, raccordements fluides, démolition, construction des espaces d'accueil, sanitaires, équipements de sécurité, etc.,
- mi-août mi-septembre 2019 : montage des oeuvres et finitions des travaux du site.

III - Plan de financement prévisionnel

La biennale affecte aux aménagements du site Fagor-Brand le budget jusqu'à présent consacré au loyer et aux aménagements de la Sucrière. Toutefois, compte tenu de la dimension du site (30 000 m² contre 6 000 à la Sucrière) et de ses caractéristiques de friches industrielles, ces travaux représentent un budget plus important. Afin de ne pas grever le budget de production artistique, il est proposé que la Métropole alloue une subvention complémentaire d'équipement pour soutenir les travaux d'aménagement du site.

Le budget prévisionnel des travaux d'aménagement de la Biennale d'art contemporain est le suivant :

Dépenses	(en € HT)	Recettes	(en €)
démolitions	10 000	apport biennale	420 645
gros œuvre - maçonnerie	68 350	Métropole de Lyon	190 000
menuiseries extérieures - serrurerie métal	57 000	mécénat, partenariats privés	150 000
placo	55 000		
électricité	147 995		
diagnostic chauffage	71 000		
plomberie - ventilations	66 800		
enseignes lumineuses - signalétique	16 500		
menuiseries bois, menuiseries vitreries	103 000		
faux-plafonds, sols	70 000		
équipements sécurité	25 000		
autres postes (modules sanitaires, potelets, etc.)	70 000		
Total	760 645		

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 190 000 € au profit de la Biennale de Lyon pour les travaux d'aménagement de la Biennale d'art contemporain 2019 sur le site Fagor-Brandt et d'individualiser l'autorisation de programme correspondante ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - le projet d'aménagement de la Biennale d'art contemporain 2019 sur le site Fagor-Brandt,

b) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 190 000 € au profit de l'association "les Festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes" dite "la Biennale de Lyon" dans le cadre des travaux d'aménagement de la Biennale d'art contemporain 2019 sur le site Fagor-Brandt,

c) - la convention à passer entre la Métropole et l'association définissant, notamment, les conditions d'utilisation de la subvention.

2° - Décide l'individualisation de l'autorisation de programme globale P33 - Culture pour un montant de 190 000 € en dépenses au budget principal sur l'opération n° 0P33O7489 selon l'échéancier suivant : 190 000 € en 2019.

3° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

4° - La dépense d'équipement correspondante, soit 190 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2019 - chapitre 204 - opération n° 0P33O7489.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 9 juillet 2019.